



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE

DIRECTEUR

Réunion des 3 et 4 mars 2023

Cette réunion s'est tenue à Marseille le vendredi 3 et samedi 4 mars 2023.

Etaient présents :

*Mmes BAJOLLET, CARLIER, Sandrine NOEL, VEROLA, VIGUIE
MM. BOURLET, CHAUVIN, DORIZON, GONY, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX,
POGGI (vendredi), ROBERT, SCHMITT, STEPHANT, VAISSIERE et THEARD*

Y participaient :

*M. GRANDE Xavier, Directeur administratif et financier
M. RODRIGUEZ Patrice, Directeur Technique National*

Excusés :

*Mme Mireille NOEL
M. Joseph CANTARELLI
M. Patrick GRIGNON
M. Michel POGGI (samedi)*

I. ALLOCUTION D'OUVERTURE (Michel LE BOT)

Bonjour et merci à vous de vous être dégagés de vos obligations pour venir à ce nouveau CODIR, si le précédent avait vu la mise en œuvre de la Visio, le présentiel est quand même préférable.

Même si l'activité demeure soutenue au regard des compétitions et des réunions qui s'enchaînent, depuis notre dernière réunion les tensions que nous avons connues sont un peu retombées.

Je signalerai juste :

- Que l'international de Montpellier, même s'il semblerait que Marcel LABORDE ait décidé de reporter sa compétition en 2024, le député de Montpellier a saisi la ministre des Sports, mais la position de la FFPJP demeure la même, pas de Mondial 3 M en 2023, mes relations amicales avec l'organisateur ne peuvent influencer sur nos décisions ;
- Que le club de Fréjus a ressaisi le CNOSF afin de faire modifier notre réglementation sur les mutations et le règlement de la Coupe de France ;
- Qu'un joueur ait avisé la fédération qu'il prenait un avocat pour défendre ses intérêts suite à l'annulation du résultat d'Orange qui l'empêche de participer aux masters de pétanque ;
- Que lorsqu'il n'y a pas de contrôle anti-dopage les gens se plaignent, mais quand il y en a un, ils se plaignent aussi et des individus se permettent d'avoir des attitudes déplacées vis-à-vis du médecin contrôleur mandaté par le ministère comme lors du national de Cholet, la discipline reviendra dessus ;
- Les interpellations de tout genre sur l'affaire de droit commun qui a impacté la Coupe de France, mais qui dans les faits se déroule heureusement sans accroc. A croire que certains aiment alimenter la boîte à buzz.

Tout ceci pour vous dire que même si je comprends que chacun défende ses intérêts, ce genre de problématiques met les nerfs à rude épreuve car il nous faut sans cesse être attentifs. Je vous passe les mails et courriers qui nous arrivent et qui sont la conséquence de querelles entre des joueurs et leurs clubs, entre des clubs et leur comité... Et même si nous faisons attention à presque tout, il nous faut toujours être vigilants puisque la moindre omission est pointée.

Heureusement que nos avocats sont là pour nous conseiller.

Pour information, les décrets d'application concernant l'évolution de la gouvernance des Fédérations sont parus et donc, je croyais que les dispositions nouvelles ne s'appliqueraient qu'à compter de 2025.

Mais un rappel du ministère des Sports impose dès aujourd'hui aux vice-présidents, au trésorier général et à la secrétaire générale de déclarer leur patrimoine auprès de la Haute Autorité de la Vie Publique. Pour mémoire cette disposition s'appliquait jusqu'à présent seulement aux Présidents de Fédération.

Nous reviendrons sur le tour de Corse que j'ai effectué avec le DTN et une de ses collaboratrices à l'occasion de l'intervention de Patrice.

L'actualité des Fédérations nous montre si besoin était que les temps changent et qu'il est impératif que nos comportements, notre façon de nous exprimer, de gérer ou d'appréhender notre façon de gérer évoluent. Evidemment, tout ceci impacte notre façon de vivre le bénévolat et peut générer des questionnements sur le devenir et l'engagement des dirigeants bénévoles.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DES 27 et 28 JANVIER 2023 à TOURS

Le compte-rendu doit être mieux construit et structuré. Le cheminement que le comité directeur prend pour sa prise de décision doit être clair.

Rappel : les joueurs de l'équipe de France ont signé une charte d'éthique et sont tenus à un devoir de réserve vis-à-vis de la Fédération au regard de leur statut de sportifs de haut niveau.

Le compte-rendu du comité directeur en date des 27 et 28 janvier 2023 à Tours est adopté à l'unanimité.

III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)

Je débute par une bonne nouvelle avec le nombre de licenciés à la date du 28 février : 249 234. Je suis rassuré par rapport à nos prévisions budgétaires puisque nous avons acté avec la commission des finances une recette de licences sur une base de 275000 licenciés. Logiquement, nous devrions atteindre ce nombre, vu ces chiffres au 28 février.

Les autres données 5527 clubs 3321 mutations externes et 18734 mutations internes.

Pour la partie financière, sur le compte de résultat 2023, nous avons procédé au règlement des dépenses de fonctionnement de décembre, Janvier et février avec pour principale dépense l'organisation du congrès d'EVIAN. Notons que le budget alloué a été bien respecté notamment le prix de l'hébergement qui a été inférieur aux précédents congrès. Nous avons également procédé à une régularisation sur 2022 de l'aide aux régions possédant un centre d'entraînement régional. Courant Mars, nous réglerons également aux régions possédant un CTFR une régularisation sur 2022 et le premier versement 2023 en fonction des conventions revues par la DTN.

Pour la partie recettes, nous allons procéder à l'appel au versement de l'acompte sur les licences 2023 pour nos comités, acompte à régler avant le 31 mars 2023.

Je vous informe que notre Président a été contacté par Mr LEBRETON, le nouveau président du CD 69, un comité qui a connu des problèmes financiers. Nous avons, compte tenu de la situation, trouvé un accord de règlement par acompte pour le solde 2022 et l'acompte 2023 avec des virements mensuels de sur les mois de mars, avril, mai et juin et ensuite le solde de la fiche financière 2023 sera réglée en octobre et novembre 2023.

Comme annoncé au dernier congrès, nous procédons actuellement à des recherches de placements pour nos disponibilités financières, vu l'augmentation des taux bancaires. Nous avons contacté nos banques partenaires et également un courtier en placement. Nous allons conclure avec le courtier un placement en compte titre pour nos disponibilités du Centre National (les 2 € que nous avons encaissés sur 2021 et 2022 auxquels nous pouvons ajouter les provisions, soit un montant de 1 200 000 € qui

sera placé sur une durée de 2 ans à un taux minimum de 3 % et maximum de 4 % en fonction du marché monétaire avec un capital garanti à 100 %.

Pour le reste de nos disponibilités courantes, nous continuons à recevoir les propositions de nos banques partenaires et nous allons acter pour des placements sous forme de compte à terme avec des durées variables et reconductibles en fonction de notre trésorerie. Les banques nous proposent des taux d'environ 2 % avec une possibilité de retirer le placement si besoin sans pénalités.

Pour le Centre National de Chomeric, nous travaillons sur les possibilités de financement de l'emprunt pour le reste à charge. Nous avons contacté 4 banques, la BP AURA, le Crédit Mutuel, la Société Générale et le Crédit Agricole. Avec Christy, nous avons présenté le projet et le montage financier actuel et nous avons demandé quelles étaient les divers procédés pour réaliser cet emprunt. Nous avons eu une excellente écoute de la Société Générale avec Mr RASTELLO, directeur financier au niveau national, il nous a demandé beaucoup de questions sur nos comptes et notre comptabilité. Toutes les banques souhaitent que le projet soit actualisé puisque les estimations datent de 2019 et nous avons à prendre des décisions par rapport au projet initial. Pour ce qui est de l'emprunt, de la ligne de crédit ou d'un pré-financement durant la période de construction.

Le contact avec le Crédit Agricole a été intéressant car ils sont bien implantés en Ardèche et travaillent avec la Banque des Territoires sur des projets importants comme le nôtre.

Attendons leurs propositions de financement que nous devrions avoir rapidement en retour et nous en parlerons en réunion du groupe de travail du Centre National afin de présenter au comité directeur de juin les prévisions de financement et le mode de financement.

Je terminerai par la subvention ANS-PSF 2023 qui a été allouée à la FFPJP pour une somme de 270 500 €. La date prévisionnelle d'ouverture de campagne est le jeudi 16 mars 2023 (le calendrier ANS 2023 nous contraint à avoir un mois d'avance par rapport aux autres années). Corentin de la DTN a programmé une réunion de la commission ANS le mercredi 15 mars à 14 h 30, réunion où il donnera l'ensemble des directives de l'ANS pour les demandes de nos clubs et comités.

Initialement prévu pour une durée de quatre ans, l'apport financier du sponsor notamment « maillot équipe de France » LOSTE TRADITION sera fera sur deux ans (droit TV jusqu'en 2024).

IV. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (Patrice RODRIGUEZ)

HAUT NIVEAU

1. Equipes de France Collectifs féminin/masculin séniors

a. Programme de compétition Cotonou, Bénin :

- Du dimanche 10/09 après-midi au 13/09/23 (2 joueuses et 2 joueurs)
 - Championnats du Monde individuel féminin/masculin ;
 - Championnats du Monde doublette féminin/masculin ;
 - Championnat du Monde doublette mixte.
- Le 14/09/23
 - Début du championnat du Monde de Tir de précision masculin.

- Du 15/09 au 17/09/23
 - Championnat du Monde triplete masculin (4 joueurs) et poursuite du tir de précision.

Le départ de la délégation devrait se faire le 08/09 pour revenir le 18/09/23. Nous pouvons amener 2 joueuses et 6 joueurs.

- b. Bangkok, Thaïlande :
 - Du 23 au 26/11/23
 - Championnats du Monde triplete féminin ;
 - Championnat du Monde de Tir de précision féminin.

Pas d'information supplémentaire à ce jour.

- c. Albertville, France
 - Du 17 au 19/09/23
 - Championnat d'Europe triplete vétérans.
 - Du 21 au 24/09/23
 - Championnat d'Europe triplete séniors masculin ;
 - Championnat d'Europe de Tir de précision masculin.

2. Equipes de France Collectifs féminin/masculin jeunes et espoirs

- a. Monaco, France :
 - Du 12/10 au 15/10/23
 - Championnats d'Europe triplete féminin/masculin ;
 - Championnats d'Europe de Tir de Précision féminin/masculin.
- b. Bangkok, Thaïlande :
 - Du 23 au 26/11/23
 - Championnats du Monde triplete Jeunes masculin ;
 - Championnat du Monde de Tir de précision Jeunes masculin.
- c. Planification et programmation 2023
 - Stage février Douai : les 4 collectifs ont organisé, par suite de l'inter régions, un stage de sélection pour déterminer les joueurs qui participeront à la préparation annuelle en vue des compétitions internationales ;
 - Planification des collectifs France 2023 ;
 - Communication officielle de la constitution des Collectifs France (Cf fichier XLS).

3. Programme des compétitions internationales prévisionnelles 2024

- Du 19 au 23 juin 2024 :
 - Championnats d'Europe individuel féminin/masculin ;
 - Championnats d'Europe doublette féminin/masculin ;
 - Championnat d'Europe doublette mixte.
- Dates non déterminées :
 - Championnats d'Europe triplete et tir de précision féminin ;

- Championnats d'Europe triplete et tir de précision espoirs féminin/espoirs ;
- Championnats d'Europe triplete et tir de précision jeunes féminin/espoirs.

4. Suivi socio-professionnel :

Finalisation des Conventions d'insertions professionnelles pour les athlètes concernés.

5. Détection :

Finalisation de la note sur les orientations de la DTN sur la détection par suite du dernier travail effectué au séminaire de Beaune.

6. Outil de séquençage :

Lancement de l'utilisation de l'outil de séquençage vidéo créé en collaboration avec l'INSEP dans les collectifs.

DEVELOPPEMENT/PROFESSIONNALISATION

1. Professionnalisation :

- ✓ Mise en place d'une nouvelle organisation RH pour l'accompagnement des CTFR et de leurs employeurs ;
- ✓ Réunion bilan et de travail avec le Conseil des Régions pour l'amélioration de l'accompagnement des CTFR ;
- ✓ Embauche au 03/04/23 du CTFR Haut de France ;
- ✓ Clôture du recrutement du CTFR Normandie. Entretien d'embauche prévu le 17/03.

2. Lancement de la nouvelle campagne ANS-PSF :

- La note de cadrage fédéral de la campagne ANS-PSF 2022 est en cours de finalisation ;
- Pour mener à bien cette campagne confiée par l'A.N.S. à la F.F.P.J.P., nous disposons d'une enveloppe totale de 270 500 € pour l'ensemble du territoire national répartie de la façon suivante :
 - 249 991 € constituant la base et ouverte à tous ;
 - 20 509 € minimums réservés aux territoires ultramarins.
- La commission se réunira le 15 mars en visioconférence pour préparer le lancement de la campagne qui devrait se faire à partir du 16/03.

3. Déplacement en Corse d'une délégation du 06 au 09 février 2023 avec le Président M. LEBOT

Contexte :

Pour faire suite à une réunion lors du Congrès d'Evian avec la délégation corse, des problématiques de structuration et de développement sont apparues avec une professionnalisation difficile à mettre en place due aux difficultés de financement d'un poste de CTFR mais également des spécificités territoriales qui se caractérisent par l'éloignement géographique entre les différentes entités.

Objectifs :

Faire un audit du territoire afin de planifier un accompagnement fédéral sur la structuration et le développement de la Pétanque sur le territoire Corse.

Ce déplacement a permis de rencontrer les dirigeants des organes déconcentrés de Corse et de plusieurs clubs, les élus de la Collectivité de Corse, les élus des principales villes, de structures sportives et enfin les représentants de l'inspection académique. Ce large tour d'horizon intéressant et instructif nous a permis de mesurer les attentes et de proposer un plan d'action à la hauteur des enjeux pour la Corse et son développement.

SEMINAIRE DE BEAUNE

Un séminaire de travail a été réalisé du lundi 30 janvier 12h30 au jeudi 02 février à 14h à Beaune avec la présence du Président Michel LEBOT.

Les thèmes de travail du séminaire :

- Information sur le Plan Sport santé FFPJP ;
- Les quotas : création d'un comité technique pour une évolution en 2024 ;
- Formation : réflexions et refontes des sujets d'examens TC/BF1/BF2 + bilan et perspectives contenus DEJEPS ;
- Finalisation des directives techniques sur la Détection ;
- Formation d'enseignants : adaptation des contenus ;
- Finalisation du concept des Bouchons ;
- Travail sur les conventions territoriales d'objectifs ;
- Bilan et évolution du Circuit des nationaux Jeunes et du Trophée des Pépites ;
- Réflexion sur la mutation chez les plus jeunes et l'indemnité de formation.

FORMATION (voir compte rendu commission formation)

Le directeur technique national tient à souligner tout le travail effectué par ses collaborateurs de la DTN.

Les Comités régionaux investissent dans les C.R.E. (Centres Régionaux d'Entraînement) et de nombreux clubs dans des écoles de pétanque. D'autres clubs, dont l'objectif est l'élite et les championnats, font leur « marché ». L'objectif, à terme, est de mettre en place une indemnité de formation (coût supplémentaire à la mutation).

V. RAPPORTS des COMMISSIONS :

1. Commission de discipline (Michel POGGI)

- Commission Fédérale de Discipline :

Deux dossiers seront prochainement traités par la commission fédérale.

- Formations :

Deux formations ont eu lieu en ce début d'année 2023 :

- Le 28 janvier dans le Comité Régional Grand Est ;
- Le 18 février dans le Comité Régional Normandie.

D'autres formations sont prévues : en avril dans les Comités Régionaux PACA et Occitanie.

Une formation dans le Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté reste à programmer.

2. Centre national CNPJP (Michel ROBERT)

Par suite de la réunion de la commission, le projet a quelque peu été modifié. En effet, nous avons actualisé nos besoins (tribunes réduites par ex).

Planning :

Consultation de nos avocats afin de savoir si nous ne sommes pas tenus par le droit public et donc à la commande publique.

Le taux de subvention des collectivités publiques entraînera des conséquences afin de savoir si nous sommes tenus ou non au droit public et donc à la commande publique :

- Si commande publique : appel d'offre architectes (avec indemnisation des non – retenus) cela entraînera des conséquences financières non négligeables et des retards (6 mois environ de plus) ;
- Si pas soumis à la commande publique ce sera plus simple et un peu plus rapide.

Une sélection d'un programmiste sera effectuée afin que fin juin, le coût total du centre soit connu définitivement.

Nous devrions avoir les esquisses visuelles sur le centre pour le congrès et pourrions déposer le permis de construire sur le premier semestre 2024.

Concernant notre coopération avec les services techniques de la ville de Chomérac, ils sont très réactifs et à notre écoute. De plus, la convention de mécénat de compétences sera signée courant mars.

En marge de cette commission, il est indispensable que ce site vive toute l'année hors stage et formation et réunion des élus. Dès lors, le Comité Directeur souhaite qu'il y ait moins de télétravail. Des discussions interviendront liées au déménagement après consultation des chefs de services.

3. Commission RH (Michel ROBERT)

Recrutement de 2 secrétaires accepté avec horaires répartis sur quatre jours avec présence obligatoire les jeudi et vendredi afin qu'il y ait deux secrétaires présentes au siège chaque jour.

Le comité Directeur attend des directeurs un management performant des équipes qui évoluent tant en nombre qu'en compétence.

4. Commission conventions d'objectifs (Michel ROBERT)

Nous effectuons un saupoudrage de nos aides sur les Comités en payant par exemple des frais kilométriques pour les déplacements des joueurs aux championnats de France.

DROM/COM exceptés, l'idée serait de supprimer ces indemnités kilométriques versées pour les déplacements aux championnats de France.

L'enveloppe basculerait cela vers un contrat de développement avec des critères (pratique jeunes, féminines, etc.).

Les comités qui respecteraient les directives fédérales recevraient de l'argent dans le cadre de contrat d'objectifs et ceux qui ne le feraient pas, ne recevraient rien.

Bien entendu, ce constat et ces réflexions ne sont à ce stade que des pistes de travail qu'il convient d'approfondir et de cadrer dans un plan de structuration et d'évolution de nos modes de fonctionnement.

5. Coupe de France (Didier SCHMITT)

3493 clubs sont inscrits pour l'édition 2023/2024 contre 3418 pour l'édition 2022/2023.

Le capitaine d'une équipe, qui fait partie du jury, doit être majeur (et ne peut donc pas être junior). Ce point sera ajouté au règlement (article 10.1).

6. Commission centre de formation (Didier CHAUVIN)

Certificat de qualification professionnelle :

- Pas de dépôt de demande de renouvellement pour le CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) du fait d'un manque de stagiaires potentiels et de perspectives d'emploi qui ne nous permettra pas de justifier auprès de France Compétences de l'employabilité nécessaire ;
- Utiliser plutôt l'UC complémentaire du BPEJPS (Brevet Professionnel) APT (Activités Physiques pour Tous) comme vecteur de développement qui permet l'animation contre rémunération ;
- Travailler sur l'employabilité de nos structures déconcentrées et les amener vers l'emploi. En parallèle la commission décide de mener un travail auprès des structures déconcentrées pour développer l'emploi avec un plan d'accompagnement des employeurs.

Tronc commun :

- Délivrance d'une attestation de formation tronc commun ;
- Evolution du cursus de formation : les stagiaires devront suivre la formation tronc commun et la formation de la filière spécifique choisie sur la même période de formation annuelle définie dans les directives nationales – un seul règlement et tarif harmonisé pour chaque filières ;
- Obligation d'être titulaire du BF1 pour encadrer sur des compétitions officielles. Le statut d'initiateur, du fait des règlements fédéraux, ne permet pas d'encadrer en compétition, c'est un diplôme dont les prérogatives sont l'initiation et la découverte ;
- Examen final avec les deux épreuves sur le même temps.

Le coût des formations est problématique.

Dans un avenir à déterminer, une grille de rémunération serait établie pour les éducateurs, les graphiqueurs et les délégués.

Les graphiqueurs actuels passeront un QCM afin de valider leurs acquis.

Les formations Tronc Commun étant assurées par les comités départementaux, n'est-il pas possible qu'ils gèrent le calendrier de ces formations ? Les dates de formation BF, arbitre, graphiqueur et délégué sont fixées par la Fédération. La commission va travailler pour proposer plus de dates de formation.

Notre objectif est de ne pas perdre tous les bénévoles qui œuvrent au jour le jour dans nos clubs et nos écoles de pétanque. Pour demander un agrément d'une école de pétanque, il faut une personne diplômée BF 1 minimum.

La question qui vient à l'esprit : que deviennent les personnes non diplômées (non BF) qui interviennent chaque jour dans les écoles de pétanque ou dans un club ?

Le postulat fédéral : Toute personne peut apporter son aide auprès des jeunes à condition d'être sous la responsabilité d'un diplômé. Mais ces personnes doivent pouvoir être identifiées car elles sont soumises au contrôle d'honorabilité dont chacun s'accorde, s'agissant des jeunes, à saluer le bien-fondé.

La problématique : Comment contrôler l'honorabilité de personnes non diplômées ?

L'idée : il faut garder le statut d'initiateur mais ces personnes doivent être déclarées à la Fédération par le Président de club, sans aucune obligation de suivre une formation. Ainsi, nous pourrions les soumettre au contrôle d'honorabilité effectué par les services du ministère et le cas échéant en cas de problème alerter les dirigeants concernés.

Sur ces dispositions, les Président(e)s de comités régionaux demandent l'application dès 2024. Le Comité Directeur demande à la Commission formation de présenter lors du CODIR de juin un projet finalisé sur les différents points évoqués.

7. Commission des Nationaux (Laurent VAISSIERE)

Un outil de gestion sera mis en place rapidement pour tout ce qui touche au suivi administratif des Nationaux par le siège (convocations délégués, retour des comptes rendus, saisie du GCZ).

Les inscriptions en ligne arrivent dans sa phase de test et les premiers essais pourront être mis en place rapidement. Il est aussi envisagé de mettre en place un site unique pour suivre les résultats en direct des nationaux.

Une grille de critères du respect du cahier des charges va être transmise à tous les organisateurs avec un code couleurs, rouge, orange et jaune.

Conséquences suivant la gravité du non-respect :

Rouge : ne permettra plus d'organiser le national l'année suivante, orange

Orange : action rectificative à mener obligatoirement l'année suivante

Jaune : amélioration à apporter pour les éditions futures

L'analyse des rapports des délégués sera effectuée au fil de l'eau et les organisateurs en seront informés dans la foulée.

Pour le calendrier 2024, les inscriptions des organisateurs seront validées uniquement après le paiement du droit afférent.

Le club de Fréjus a informé la FFPJP qu'il ne pouvait plus recevoir 128 équipes mais que 64. Si le club ne trouve pas un autre lieu pour accueillir 128 équipes, cette manifestation sera retirée du calendrier et perdra son label de National.

Réforme des nationaux

La réforme initiale des nationaux n'ayant pu obtenir une majorité, le CODIR a décidé de reprendre le chemin de la réflexion en y associant les principaux acteurs.

Il appartient à la Fédération de définir les critères qu'elle juge incontournables pour obtenir le label national, supra ou international et évènementiels et ceux qui peuvent être laissés à l'appréciation des organisateurs.

Un groupe de travail regroupant élus, salariés, organisateurs, animateurs, sportifs sera constitué afin de définir les normes incontournables pour la Fédération pour l'organisation des concours internationaux et nationaux (cahier des charges, structures administrative et sportive, participation financière minimale), marges de manœuvre aux organisateurs (gestion des indemnités).

8. CNC (Laurent VAISSIERE)

CNC open et féminin

La composition des groupes viennent d'être transmis aux clubs. Il reste encore à déterminer les différents lieux des rencontres dans chaque groupe. Dans la mesure du possible pour limiter les déplacements, dans certains groupes, des journées pourront se dérouler sur 2 sites.

Rappel des dates :

1^{ère} journée

7 et 8 octobre

2^{ème} journée

21 et 22 octobre

3^{ème} journée

4 et 5 novembre

Finales à Montluçon du 24 au 26 novembre.

Organisation d'une journée CNC à Bastia : accord du comité directeur - une aide financière sera accordée aux 6 clubs qui se déplaceront en Corse.

Organisation du CNC-V en divisions : il faut un nombre conséquent de clubs afin de créer des divisions et éviter des montées et descentes systématiques chaque année. D'autre part, le coût financier est important. Les clubs seraient-ils d'accord pour ce changement si la Fédération ne prend pas en charge financièrement ces CNC ?

CNC jeunes

La mise en place des ententes à travers les écoles de pétanque fonctionne très bien et à ce jour c'est plus de 40 ententes qui ont été validées. Il est envisagé qu'une équipe de la Réunion (cadets ou juniors) participe à la finale.

9. Commission solidarité (Philippe STEPHANT)

Etude de la demande de SAINT YRIEX

La commission constate que le compte-rendu du congrès départemental de la Charente fourni à la fédération ne comporte pas le bilan financier détaillé sur lequel doivent figurer les dépenses engendrées pour le national de St YRIEX.

Nous relançons le comité départemental de la Charente pour obtenir ce bilan financier. En cas de non-retour fin avril, le dossier sera clôturé.

Etude de la demande du club de la Boule du Lac de CAZAUX

Leur demande est axée sur du matériel, jeux de boules jeunes, ordinateur, mètre, décamètre, tirette, cercle, cochonnet etc...

La commission propose une dotation SAOS (buts, cercles, etc.) et un ordinateur portable.

Le Comité Directeur décide l'achat d'un ordinateur portable.

10. Commission Jeunes (Mireille NOEL)

Quotas Championnat de France Jeunes 2024

Mireille NOEL ne souhaite pas revenir sur les différents débats qu'il y a pu avoir sur les quotas 2023 soit 64 équipes par catégorie. Pour 2023, on ne revient pas dessus mais un bilan sera effectué au niveau de tous les départements et les régions afin de connaître la participation dans ces différents championnats. Ce bilan nous permettra de modifier, si besoin, les quotas pour 2024.

Daniel MERCADIER (OCCITANIE) demande que soit organisée une vraie concertation en présence des Présidents de Région, des responsables techniques, des élus afin de trouver la meilleure solution pour les quotas. Cette réunion devrait être organisée en présentiel afin que ce soit plus constructif et que la décision finale soit prise à l'occasion de ce moment de concertation collective.

Le comité directeur donne son accord pour l'organisation de cette réunion.

Point sur les ententes clubs pour le CNC Jeunes

Philippe CHESNEAU est satisfait du nombre d'ententes clubs pour le CNC Jeunes créées cette année (environ 40 pour le moment). Nous avons laissé un peu de souplesse sur la date butoir afin de ne pas bloquer la création de ces ententes clubs. Les ententes sont créées selon les particularités de chaque département et surtout selon les effectifs.

Il est demandé par la Commission « Jeunes » que l'équipe qui terminera 3^{ème} à la finale du CNC Jeunes (par catégorie) se voit remettre une médaille pour chaque jeune. En effet, sur le plan sportif, il est fréquent que les 3 premières équipes soient récompensées. Ces récompenses pourraient également être remises à la finale du Trophée des Pépites.

Le comité directeur donne son accord pour récompenser les 3èmes de chaque catégorie à la finale du CNC Jeunes ainsi qu'au Trophée des Pépites en offrant une médaille pour chaque jeune.

Catégorie Benjamins

Lors d'une première réunion de la commission jeunes, il avait été demandé à chaque représentant des régions de nous renvoyer leur expérience dans le cadre de la gestion des benjamins. Nous avons reçu peu de réponses.

Le sujet est donc abordé oralement. Le constat indique qu'il est très difficile de recruter des jeunes dans le cadre d'interventions dans les écoles. Certaines écoles de pétanque n'acceptent pas non plus de jeunes de moins de 8 ans car l'encadrement est plus complexe. Force est de constater qu'il manque beaucoup d'encadrants et que la plupart des éducateurs sont également des joueurs et ne donnent pas toujours la priorité aux jeunes.

Pour fidéliser ces jeunes, il faut trouver des activités ludiques (exemple : boules molles dans un gymnase).

La Région Bretagne a essayé d'organiser des « plateaux » comme pour le football mais cela n'a pas fonctionné en raison du nombre de kilomètres parcourus.

Quelques expériences positives :

Bretagne : organisation d'un concours avec 1 adulte + 1 minime + 1 benjamin

PACA : Trophée mixte avec 1 jeune masculin (benjamin, minime ou cadet) + 1 féminine (benjamine, minime, cadette ou 1^{ère} année juniors). Concours en 3 ou 4 parties avec possibilité de faire jouer des non-licencié(e)s. Ce Trophée est plus porteur sur le plan départemental

Informations et Questions diverses :

a. Informations

- Quotas Juniors CDF Tir de Précision : les quotas pour le CDF Juniors de Tir de précision ne sont pas arrêtés. Les régions doivent proposer le nombre de qualifiés au CDF auprès de la commission Championnat de France ;
- Pour les championnats de France Jeunes 2023 à Nevers, les éducateurs champions de France et vice-champions de France pour les 3 catégories se verront remettre un Trophée. De plus, chaque participant recevra un souvenir du Championnat de France.

b. Questions diverses

- Région Pays de La Loire : seuls 6 % de nos jeunes participent au Championnat de France Jeunes, pourquoi ne peut-on pas organiser une compétition annexe pour ceux qui ne se qualifient pas ?
Réponse de la DTN : sur les 9100 jeunes licenciés, à peine 50 % pratiquent. Il serait déjà bien de motiver ces jeunes qui prennent une licence mais qui ne jouent pas ;
- Région Grand Est : pourrait-on imposer un benjamin dans chaque équipe du CNC Jeunes (catégorie benjamins-minimes) ?
Réponse : pour exemple, un benjamin a été sacré Champion de France cette année ;
- Région PACA : pourquoi est-on revenu en arrière pour le coaching des jeunes, soit possibilité de coacher en qualité d'initiateur au niveau régional ? Il faut sans doute être prudent sur l'encadrement des jeunes. En effet, réglementairement les jeunes doivent-ils être encadrés par des diplômés, les initiateurs n'étant pas des diplômés ?
Réponse : Aucun vote n'avait été effectué pour modifier le niveau des coaches.

11. Commission féminines (Fabienne VIGUIE)

La formule à 6 joueuses pour les championnats par équipes de clubs féminin est actée pour 2024. La commission va travailler la transition et éditer une note officielle à valider au CODIR de septembre.

Le port de la jupe-short est interdit.

La commission souhaite organiser un colloque en 2024, programmée sur un championnat de France féminin. Les Comités Régionaux seront consultés.

12. Commission ANS (Fabienne VIGUIE)

La campagne ANS 2023 est lancée. Nous avons reçu les directives qui sont sensiblement identiques à 2022. L'enveloppe 2023 s'élève à 270 500 euros contre 269 000 euros en 2022. La différence se joue sur le reliquat du PASS'SPORT (+27 000€ en 2022). L'ANS impose toutefois une réunion en amont de la plénière qui porte sur une réflexion sur les redevables ainsi que sur le montant des indus. Cette réunion se tiendra le 15 mars à 14h00 en Visio.

13. Commission honorabilité (Fabienne VIGUIE)

Geslico a été mis à jour afin de pouvoir extraire les données qui vont alimenter le fichier Excel et répondre à la demande du Ministère de vérifier l'honorabilité des éducateurs et dirigeants de clubs. Un tableau par région sera envoyé.

Le dernier référentiel fait apparaître l'obligation de contrôler l'honorabilité des arbitres.

14. Commission lutte contre les violences (Fabienne VIGUIE)

Il faut réactualiser la convention avec l'association LE COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE qui est caduque. Nous allons prendre contact avec l'association.

Nous souhaiterions recenser ce qui est mis en place (contrôle d'alcoolémie – suppression de l'alcool dans les championnats – etc.) dans nos organes déconcentrés et aborder le thème de l'argent dans les compétitions.

15. Commission évènementiel (Laurent BOURLET)

Tout est finalisé pour l'organisation de la phase finale de la coupe de France 2022/2023 à Montbéliard. Plusieurs communes ont montré leur intérêt pour l'organisation de la phase finale de la coupe de France 2023/2024 : Beauvais – Chalon sur Saône – Rennes – Saint Brieuc – Sin le Noble.

Il est demandé à la commission Coupe de France d'étudier un schéma 6 terrains en salle principale et 6 terrains en salle annexe à Beauvais.

Les dates de congrès sont validées par le comité directeur :

- 15 et 16 décembre 2023 à GRANDE-SYNTHE (59) ;
- 20 et 21 décembre 2024 à BELFORT (90).

Un appel à candidature pour l'organisation du congrès national 2025 sera envoyé prochainement, avec proposition de deux périodes : 12 et 13 décembre ou 19 et 20 décembre 2025.

16. Commission championnat de France et calendrier (Corine VEROLA)

Le championnat de France TJ sera organisé le deuxième week-end de juillet à partir de 2024.

Il sera proposé aux candidats pour l'organisation des championnats de France TV et TSPROM de déplacer les dates en août. En cas d'impossibilité, le championnat TSPROM aurait lieu le même week-end que le championnat TJ en 2024. Ce ne sera plus le cas pour les prochaines années.

Afin de pouvoir déplacer l'organisation des championnats départementaux et régionaux TJ à la date d'un championnat provençal et ainsi ne plus être en face des championnats TSPROM, la Fédération envisage de ne pas autoriser les juniors de participer aux championnats provençaux à partir de 2024.

Concernant le championnat de France de tir de précision, un planning a été établi par la commission avec un début de compétition à 8 heures et une fin prévue vers 18 heures. Il y aura 6 pas de tirs dont 2 dans le carré d'honneur.

Tous les joueurs effectueront à minima deux passages, avec alternance des seniors féminines et des seniors masculins.

La Fédération fournira 8 kits de tirs (dont 2 de réserve).

La commission d'arbitrage va être sollicitée pour fournir le nombre d'arbitres nécessaires au bon déroulement de la compétition.

L'organisateur devra fournir le nombre de bénévoles nécessaires à la remise en place des ateliers.

Les visites des candidats à l'organisation d'un championnat de France en 2024 seront effectuées afin de proposer au comité directeur les lieux retenus lors du CODIR de juin.

Nous pouvons réfléchir, via un questionnaire, à solliciter nos comités départementaux quant à la gestion du calendrier sportif (nombre de compétitions – type de compétitions – etc.).

17. Commission mixte paritaire (Véronique BAJOLLET)

Mise en place d'une commission paritaire mixte pour la réforme des statuts composée de Xavier GRANDE (Directeur administratif), Véronique BAJOLLET (Vice-Présidente de la Fédération), Karine SCHMITT (Présidente CR Grand Est), Lucette COSTE (Présidente du CR PACA), Marie-Madeleine CLAMENS (Présidente CR Occitanie), Pascal CHIRAND (Président CR AURA), Gérard BERNARD (Président du CD92), Bernard CONSONNOVE (Président du CD06), Marc NOGARET (Président du CD19) et Gérard PRUNIERE (Secrétaire général du CD30).

L'objectif est la finalisation et la validation lors du conseil national de septembre afin d'être soumis à l'approbation du congrès 2023 à Grande-Synthe.

VI. CHAMPIONNATS D'EUROPE ET CHAMPIONNATS DU MONDE 2024 **(Véronique BAJOLLET – Lionel GONY)**

Championnats du monde 2024 à DIJON

Il a été décidé de créer un Comité **STRATEGIQUE** doté des fonctions décisionnaires politiques et financières. C'est l'organe majeur qui prendra toutes les décisions. IL est composé de représentants de la FIPJP, de la FFPJP et du CD 21 pour ce qui concerne la FFPJP, le président a désigné Corine VEROLA (VP), Xavier GRANDE (DAF) et Michel ROBERT (VPD).

L'organisateur du championnat est donc composé de trois organismes : la F.I.P.J.P. et son Président Claude AZEMA, la F.F.P.J.P. et son Président Michel LEBOT et le comité départemental de la Côte d'Or (CD21) et son Président Alain VORILLION.

Un contrat de collaboration sera signé pour définir les rôles de chacun, la hauteur de l'engagement financier, etc.

L'urgence est l'obtention des subventions auprès des collectivités, en rappelant que nous serons sur deux exercices financiers, afin de pouvoir signer les devis qui « s'empilent ».

Procédure de sollicitation d'un prestataire de service, si besoin, d'accompagnement : présentation d'un devis – mise en concurrence – décision du comité stratégique.

Ensuite, un Comité d'Organisation est mis en place pour exécuter sur place les décisions prises, en contact avec le terrain.

Une convention d'organisation sera rédigée afin de déterminer qui fait quoi entre les différentes structures

La responsabilité générale de l'évènement et l'organisateur juridique est la FFPJP. Elle délèguera certaines de ses missions à son organe déconcentré, le CD 21.

Il doit être dans un premier temps, signé les demandes de subventions et le contractualiser avec les collectivités pour ensuite pouvoir engager les dépenses.

Pour la billetterie, il est envisagé de passer par les professionnels de type « *ticketnet* » et de solliciter l'Office de Tourisme pour l'hôtellerie.

Plusieurs contacts ont déjà été pris avec différentes associations dans le domaine du handicap, de l'éco-responsabilité, pour nous accompagner.

Il est envisagé d'avoir une flotte de véhicules, des animations dans les tribunes et la création d'un site internet dédié.

Concernant les retransmissions télévisées, la FFPJP se rapprochera de la FIPJP et de son président afin de voir les modalités de rétrocession ou pas des droits.

Championnats d'Europe 2024 à ALBERTVILLE

La billetterie (3500 places) sera ouverte fin mars, avec des billets accessibles pur tous (gratuité pour les PMR).

Une journée consacrée aux jeunes sera organisée le mercredi, jour sans compétition. Des champions seront sollicités.

Le CD73 réfléchit à un protocole qui allierait l'allumage de la flamme olympique et le défilé des nations.

Une demande de subvention a été déposée au DIGES.

Prise en charge de la WEB TV et de l'animateur : la WEB TV sera prise ne charge par la F.F.P.J.P. et l'animateur par le CD73.

Un contrat de collaboration sera signé pour définir les rôles de chacun (F.F.P.J.P. et CD73).

VII. QUESTIONS DIVERSES ET THEMES A DEBATTRE

Concours 55 ans et plus : nous avons deux champs d'activité dans nos clubs avec les concours officiels et les concours « animations ». Un Président de club doit aussi faire vivre son club afin que ses licenciés jouent. La Règlement Administratif et Sportif permet à un comité départemental d'autoriser ses clubs à organiser des concours non-inscrits au calendrier officiel. Pouvons-nous avoir, dans gestion concours, un volet « animation » permettant aux clubs d'organiser un concours ? Le dénomination « animation » a été ajouté à Gestion Concours.

Dates internationales 2023 :

Dates monde

1. 10 au 13 septembre : championnats individuels et doublettes (Bénin)
2. 14 septembre : Congrès mondial (Bénin)
3. 14 au 17 septembre : championnat triplete (Bénin) - Une note suggère que les dates pourraient être modifiées d'une journée pour permettre aux équipes de voyager le dimanche soir !
4. 23-26 novembre : championnats triplettes féminin et juniors + Tir de précision (Bangkok)

Dates européennes

1. 11 février : Réunion des directeurs du SCEP
2. 15 avril : 24^e Congrès européen (Luxembourg)
3. 17-19 septembre : 6^e championnat d'Europe triplete vétérans (Albertville)
4. 20-24 septembre : 7^e championnat d'Europe triplete masculins + Tir de précision (Albertville)
5. 12-15 octobre : 11^e championnat d'Europe triplete espoirs et tir de précision (Monaco)
6. 09-12 novembre : 25^e coupe d'Europe des clubs (Saint-Yrieix-sur-Charente)

Fin de la réunion : samedi 4 mars à 10h20.

Le Secrétaire Général adjoint de la F.F.P.J.P.
Laurent BOURLET

Le Président de la F.F.P.J.P.
Michel LE BOT


